

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne BIDOLLET, Maire.

Présents : Mme Corinne BIDOLLET, Maire, Mme Christine LIGIER, M. Jean-Denis BROSSUT Adjoint ; Mme Séverine SOUVIGNY, MM. Christian BIDOLLET, Frédéric MAGNIEN, Dominique MANNEVEAU, Frédéric ROUX, Didier VERGNIAUD.

Excusés : Mme Valérie MALTAVERNE, M. Pierre GENDREL.
Séverine SOUVIGNY a été nommée secrétaire.

- Les membres présents approuvent le compte-rendu de la réunion du 2 mars 2015.
- Le Conseil Municipal vote les taux des taxes locales sans modification pour l'année 2015.
- Le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014. Il prélève sur l'excédent de fonctionnement la somme de 19 149,09 € et l'inscrit à l'article 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement, le reste, à savoir 168 533,07 €, est reporté en fonctionnement. Le Budget Primitif 2015 est ensuite voté, s'équilibrant en dépenses et en recettes, en fonctionnement pour 309 550 € et en investissement pour 205 038 € soit un total de 514 588 €.

A SAINTE-RADEGONDE,
le 9 avril 2015
Le Maire,

Corinne BIDOLLET